

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

COMMISSION PARITAIRE

NEUVIÈME RÉUNION ANNUELLE
DE LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

RESUME SUCCINCT DES DEBATS

Vendredi 30 mars 1973
Deuxième partie

KINSHASA

CPA/151/2

PRESIDENCE DE M. BERSANI

Vice-Président

La séance est reprise à 16 h.15.

Discussion commune des rapports de M. Perret sur le 8e Rapport annuel d'activité du Conseil d'Association et de M. Aigner sur la politique communautaire d'aide au développement (suite)

M. DAH Ould SIDI HAIBA remercie, au nom de la délégation de la République islamique de Mauritanie et en son nom personnel, les autorités de la République du Zaïre pour la chaleur de leur accueil. Il félicite également le secrétariat de l'Association et le personnel du Conseil législatif pour la qualité de l'organisation, qui a permis de travailler dans d'excellentes conditions.

L'orateur rappelle ensuite que le progrès des peuples doit passer par la formation de grands ensembles et que le problème du déséquilibre dans le monde ne peut être résolu que par une commune volonté de coopération entre les pays.

C'est pourquoi les pays de la CEE et des EAMA ont adopté un système d'association sur les bases d'égalité, de respect de leur souveraineté et dans l'intérêt de chacun des partenaires.

A l'adresse de ceux pour lesquels notre association se présente sous une physionomie qui n'est pas la sienne, l'orateur insiste sur le fait que l'adhésion à cette association résulte d'une option politique délibérée et autonome des différents gouvernements.

Il insiste encore davantage sur le fait que l'association est appelée à jouer un rôle historique dans la lutte contre le sous-développement dans le monde. Elle doit dès lors adapter ses

structures à cette réalité et saisir l'occasion des négociations du mois d'août prochain pour mettre sur pied un système structurel adapté à ses besoins. A cet égard, l'orateur se déclare convaincu que les espoirs ne sont pas déçus.

Ensuite, l'orateur évoque brièvement quelques uns des problèmes examinés par la Conférence. Il y a tout d'abord l'élargissement de la Communauté, qui ouvre des perspectives nouvelles et renforcera nos moyens pour faire face à nos obligations.

Il y a ensuite l'adhésion de l'Ile Maurice. L'orateur espère que d'autres pays, et notamment ceux du Commonwealth, viendront participer à l'entreprise commune.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, l'orateur approuve les conclusions de la Commission Paritaire, mais attire l'attention de la CEE sur les difficultés qu'éprouve la Mauritanie pour écouler sa production de viande bovine. Etant donné la pénurie de viande dans le monde, il est d'une importance capitale que des mesures soient prises d'urgence pour améliorer la production et les facilités d'écoulement vers les pays consommateurs.

En ce qui concerne la coopération technique et financière, la Conférence devrait accorder une attention toute particulière à la grave sécheresse qui règne actuellement dans certains pays africains et notamment en Mauritanie. Les pays concernés viennent de se réunir pour élaborer un programme pour faire face à cette calamité, mais dont l'application exigerait l'intervention d'une aide internationale.

(Applaudissements)

M. le PRESIDENT félicite le représentant de la Mauritanie de la clarté de son exposé et exprime la solidarité de la Conférence vis-à-vis de son pays où sévit depuis plus de trois ans le fléau d'une sécheresse impitoyable.

M. DEWULF tient à ajouter quelques éléments d'appréciation au rapport de M. Perret. A ses yeux, le problème essentiel est celui que pose l'avenir de l'Association. Nous sommes les premiers à exposer devant l'opinion publique nos préoccupations et nos espoirs quant aux perspectives de l'Association. Nous avons espéré voir les nouveaux membres s'engager d'une façon précise dans le débat. Ceux-ci, avec un courage auquel il faut rendre hommage, ont rappelé qu'ils honoreraient tous les engagements pris par la Communauté. Mais le dossier est complexe : au-delà du partnership entre l'Europe et l'Afrique, d'autres dialogues semblent en cours dont les résultats pourraient surprendre. Le monde paraît en proie à certaines convulsions qui n'incitent pas à l'optimisme pour ce qui est de l'avenir du Tiers-Monde. Parfois on a l'impression que certaines options pourraient être prises avant l'engagement définitif des négociations sur le renouvellement de l'Association.

L'orateur rappelle succinctement que l'acquis communautaire est un réseau d'associations particulières privilégiées entre le bassin méditerranéen, les pays de l'Afrique du Nord et ceux de l'Afrique au sud du Sahara. C'était le droit, voire le devoir de l'Europe d'établir ces associations, auxquelles d'ailleurs a répondu, de la part des Africains, un choix politique délibéré : nouer des liens non pas avec les gouvernements des pays européens, mais avec l'Europe dans son ensemble. De surcroît, le problème de la responsabilité mondiale de la Communauté élargie et de ses Etats membres se trouve posé dans toute son ampleur.

Il importe d'affirmer avec force que les deux aspects de la question, à savoir le régime d'association et le problème des responsabilités mondiales, ne sont pas opposés, mais complémentaires. Cela implique une certaine gradation dans les mesures à mettre en oeuvre. Les problèmes du développement demandent des décisions politiques portant sur des mécanismes de correction. A défaut de ces mécanismes de correction, les pays pauvres deviendront encore plus pauvres, les pays riches encore plus riches. D'autre part, il faut construire l'Association dans un cadre juridico-politique solide qui soit clair tant pour les membres que vis-à-vis de l'extérieur.

Il convient d'ailleurs de dire, en toute clarté, que le schéma que nous envisageons, avec le choix politique qu'il implique, ne peut être offert à tous les pays en voie de développement. Il devra nécessairement rester limité aux pays du bassin méditerranéen en particulier, et de l'Afrique en général.

Le sommet de Paris nous oblige à concilier notre responsabilité mondiale avec la nécessité de préserver l'acquis communautaire. Il faudra beaucoup d'imagination et beaucoup de créativité pour mettre en oeuvre cette option importante.

C'est ainsi que, pour ce qui est des produits de base, l'orateur souligne que, si la négociation des accords mondiaux a abouti à l'impasse, il n'y a pas lieu de se montrer trop pessimiste : l'idée du système de financement supplémentaire à l'échelon régional, suggérée par M. Deniau, serait profitable aux associés car il permettrait de garantir les recettes à l'exportation qui conditionnent la programmation du développement dans les pays associés et la diversification de la production.

Ayant passé très rapidement en revue les diverses questions soulevées dans le rapport de M. Aigner, l'orateur tient à féliciter les services de la Commission qui ont élaboré les plans d'action et provoqué une prise de conscience en Europe vis-à-vis du problème du développement. Cependant, si le mémorandum représente un plan d'action, il ne propose pas encore une stratégie. Il dresse un bilan, mais il ne constitue pas un rapport d'évaluation engageant l'avenir et fournissant un guide précieux pour toutes les institutions engagées dans l'oeuvre de développement.

Quant à l'aide financière et les problèmes monétaires, l'orateur fait part de ses préoccupations en ce qui concerne les flux financiers et la régularité de l'aide au Tiers Monde : nous devenons tellement astucieux qu'à la limite nous parvenons à prouver qu'en diminuant le budget, nous augmentons le volume d'aide. En ce moment, celui-ci est de 3 milliards d'unités de compte et devrait atteindre 6 milliards en 1975. Cet objectif, les pays de la Communauté ne vont sans doute pas l'atteindre. Mais ici, la proposition d'établir un lien entre le montant de l'aide et les ressources propres de la Communauté pourrait sans doute apporter une solution.

Un autre problème qui préoccupe l'orateur est celui du manque d'information de l'opinion publique en ce qui concerne les problèmes du Tiers Monde. La "crédibilité" de l'aide publique est contestée pour le moment. Mais si l'opinion n'est pas actuellement favorable à ce type de soutien, des courants d'aide d'homme à homme peuvent être mis en mouvement à travers des organismes privés, qui mobilisent beaucoup de bonnes volontés et peuvent compléter l'aide publique.

En conclusion de son intervention, l'orateur se dit très impressionné par la quête d'authenticité africaine. L'authenticité ne signifie pas rupture, l'authenticité n'est pas en contradiction avec certains liens historiques, l'authenticité est un dépassement vers une structure plus humaine et plus sociale. L'Europe elle-aussi, est encore en quête de cette authenticité. Ce qui doit unir l'Europe et l'Afrique c'est le souci qui se manifeste, de part et d'autre, du respect fondamental de l'homme et des finalités sociales du développement.

L'orateur termine son intervention en rappelant les paroles du Président Nyerere selon lesquelles, ce qui importe, c'est d'amalgamer les leçons prodiguées par l'Est et par l'Ouest et les traditions propres à l'Afrique et de les intégrer dans un nouveau modèle de société. Si l'Afrique réussit dans cette tâche, le monde aura tout lieu de s'en réjouir.

M. le PRESIDENT déclare close la discussion générale sur les rapports de M. Perret et Aigner et signale que le vote sur les résolutions aura lieu le lendemain.

(Applaudissements)

Coordination de l'action des partenaires de l'Association dans
le cadre des organisations internationales

Monsieur le PRESIDENT signale que M. Glinne ne pourra pas présenter son rapport, parce qu'il est devenu membre du gouvernement belge, ce dont il le félicite.

Présentant le rapport de M. Glinne, M. FELLERMAIER rend d'abord hommage à feu M. Hein, qui l'avait ébauché.

Le rapport de M. Glinne selon l'orateur accorde aux aspects politiques des problèmes la place qui leur revient. Pour illustrer l'importance actuelle de la coopération politique, M. Fellermaier cite l'exemple de la Conférence de Helsinki, où malgré toutes les différences existant entre les participants, l'on s'efforce d'instaurer un grand dialogue entre l'Est et l'Ouest. Ne convient-il pas, dans ces conditions, d'augmenter la coopération entre le Nord et le Sud ?

Après avoir cité une déclaration du Président Senghor dans laquelle l'Association est présentée comme un modèle pour le dialogue entre les Etats industriels et le Tiers Monde, l'orateur estime que l'Association nouvelle devra être aussi accessible que possible, ce qui lui permettra aussi de contribuer, fût-ce faiblement, à la compréhension entre les Africains eux-mêmes. Il va de soi qu'il faut interdire toute participation aux Etats qui pratiquent la discrimination raciale. Il convient aussi que les Etats africains coopèrent davantage entre eux.

La coopération des vingt-quatre partenaires a eu des succès divers que M. Glinne cite dans son rapport. L'orateur, pour sa part, insiste sur deux d'entre eux :

Premièrement, la coopération qui s'est manifestée entre la C.E.E. et les E.A.M.A. tout au long de la troisième session de la C.N.U.C.E.D.

CPA/151/2

Deuxièmement, la question des fruits et légumes originaires d'Afrique. Ici, en n'attendant pas le résultat des consultations, le Conseil de ministres a agi contre l'esprit et la lettre du protocole n° 5. Dans cette affaire, le Parlement européen demeure aux côtés des Etats africains.

M. Fellermaier rappelle que M. Sissoko a déclaré, à Luxembourg, que plus les Etats européens respecteraient leurs engagements, plus les Etats africains seraient disposés à un dialogue politique.

Il s'agit de parvenir à un dialogue permanent, mais celui-ci doit avoir lieu au sein des organismes internationaux existants, déjà trop nombreux en Afrique. La condition préalable du succès est d'essayer de connaître et de comprendre les problèmes du partenaire.

Dans un monde où demain beaucoup de choses changeront à une allure extrêmement rapide, il faut que demeure un dialogue fondé sur le postulat de la lutte commune pour la paix, pour la liberté et pour la dignité humaine.

(Applaudissements)

M. BOULA, au nom de la délégation voltaïque, estime que trois observations peuvent être faites au sujet du protocole n° 5. D'abord, il est identique dans les deux Conventions de Yaoundé. Ensuite, son dernier paragraphe facilite la discussion des problèmes relatifs à l'écoulement des produits tropicaux. Enfin, le protocole ne prévoit pas d'obligation, ne prescrit aucune procédure spécifique. Il n'est question que de coopération, de consultation, d'assistance mutuelle.

L'association repose sur la volonté politique d'oeuvrer en commun. En cas de besoin, elle procède à des concertations sur des problèmes qui ne seraient pas formellement régis dans le corps de la Convention.

Ceci présente l'intérêt de faire apparaître l'Association comme telle dans les enceintes internationales. Le protocole n° 5 a donc une portée réelle, ce n'est pas une simple déclaration d'intention.

Cependant la perfection n'est pas de ce monde et la procédure mérite parfois d'être revue et corrigée.

L'orateur souscrit entièrement aux conclusions du rapport de M. Glinne.

En ce qui concerne plus particulièrement la Haute Volta, l'orateur estime que l'effort de coordination doit pouvoir tendre à donner aux pays les moins favorisés tout le poids politique de l'ensemble des E.A.S.A. vis-à-vis des pays tiers industrialisés. Par ailleurs, la Haute Volta n'a que peu de

produits primaires à exporter, c'est pourquoi une coordination est requise en vue de réduire les disparités par rapport aux autres partenaires.

Le protocole n° 5 doit être maintenu pour la défense des intérêts de l'ensemble des E.A.M.A. et marquer leur solidarité agissante. En outre cette solidarité doit pouvoir jouer en faveur des pays les moins développés, de sorte qu'ils ne restent pas trop longtemps à la traîne sur la route du progrès.

(Applaudissements)

M. le PRESIDENT déclare close la discussion sur le rapport de M. Glinne. Il indique que la résolution sera votée le lendemain.

Document de travail de M. Louis Briot sur le développement du tourisme en Afrique et la mise en valeur des ressources touristiques des Etats africains et malgache associés

M. BRIOT tient à rappeler que son document de travail ne vise pas à proposer une doctrine pour le développement du tourisme en Afrique, ni à donner des conseils dans ce domaine aux pays africains. La mise en valeur des ressources touristiques africaines est en premier lieu l'affaire des Africains. Quant au rapporteur, il s'est contenté de faire l'inventaire des problèmes qu'elle suscite.

L'Europe a déjà une grande expérience dans le domaine de l'organisation des loisirs, mais les pays africains possèdent sur les Européens un double avantage: la richesse de la nature, qui est restée intacte, et n'a pas encore été abîmée par des implantations industrielles. En deuxième lieu, l'Afrique dispose de grands espaces, que l'Europe surpeuplée a perdus.

Il s'agit donc de faire l'inventaire des richesses existantes et de créer l'infrastructure nécessaire pour ouvrir les pays au tourisme, qui ne peut cependant pas être réservé à une classe de privilégiés.

En Europe, nous assistons régulièrement à un exode des populations vers le soleil. Or, en Afrique le soleil est toujours présent. C'est un atout dont il faut profiter.

Le tourisme est également un moyen pour mettre en valeur le patrimoine culturel et artistique; sur ce plan les produits de l'artisanat africain peuvent jouer un rôle important.

Lors de la réunion à Ouagadougou, le grand nombre d'interventions a prouvé l'intérêt que suscite ce problème. On a dit notamment qu'il s'agit de prendre des précautions afin de ne pas importer certaines idées et comportements qui sont en contradiction avec les habitudes et le mode de vie des populations autochtones.

L'orateur déclare se limiter à cette brève intervention, puisque les délégués ont eu tout le loisir d'étudier son document de travail. Il estime que les Africains ne soupçonnent pas toujours leurs richesses que les Européens admirent tant. Il s'agit pour eux de les mettre en valeur. Quant aux Européens, ils ne manqueront pas de suivre avec intérêt les efforts qui seront faits en ce sens.

(Applaudissements)

M. NGO' O'MEBE, au nom de la délégation camerounaise, rend hommage au rapporteur qui, à partir des conclusions du colloque de Yaoundé et de la session de la CNUCED à Santiago, a brossé un tableau des problèmes fondamentaux que pose le développement du tourisme africain.

Les EAMA fondent de grands espoirs sur cette industrie de la civilisation des loisirs dans le cadre de leur développement économique.

Parmi les quatre facteurs indispensables au développement du tourisme que le rapporteur a cités il en est un qui n'est souvent mentionné que pour mémoire : la formation des spécialistes du tourisme.

L'Africain est de nature hospitalière, mais les manifestations de cette hospitalité ne sont pas toujours comprises par les visiteurs étrangers. Il convient donc de mettre en oeuvre les moyens appropriés pour assurer la formation d'un personnel hôtelier et touristique qualifié et pour informer les populations sur le véritable rôle du tourisme. Bien des choses peuvent dépendre, en effet, du premier contact du touriste avec le pays d'accueil. C'est l'hôtesse ou l'accompagnateur qui peut contribuer à valoriser l'image de marque du pays visité.

L'orateur se déclare partisan de la création d'écoles de formation inter-états. Le programme de ces écoles doit puiser largement dans le fonds africain, puisque le touriste a besoin d'informations historiques, linguistiques et artistiques sur les régions qu'il traverse.

D'autre part, il s'agit de recommander aux populations de sauvegarder leur patrimoine culturel, qui constitue une attraction

CPA/151/2

touristique de premier ordre. A cet égard, l'orateur déplore que certains artisans, par souci de facilité, risquent de jeter le discrédit sur l'art africain en produisant le même objet à des centaines d'exemplaires.

Le troisième plan de développement économique et social du Cameroun prévoit un effort accru en vue de la formation d'un personnel hôtelier et touristique qualifié. Cependant, il faudrait que la CEE puisse intervenir dans ce domaine sous forme de bourses d'étude. L'orateur est d'accord avec le rapporteur pour dire que le développement du tourisme africain est l'affaire des Africains eux-mêmes, mais il constate que les pays sous-développés sont bien obligés de tendre la main pour aboutir à des résultats concrets.

(Applaudissements)

M. James HILL souligne l'importance de l'art et de l'artisanat africains. Il s'agit d'un élément qui ne saurait être sous-estimé dans le cadre d'une politique de promotion touristique de l'Afrique. Toutefois, il ne faudrait pas que le sort de l'artisanat de l'ivoire porte un préjudice trop grave aux ressources de la faune déjà trop durement mise à l'épreuve par chasseurs et braconniers de toutes sortes.

L'orateur insiste sur l'importance de créer dans les pays africains une atmosphère favorable au tourisme. Il faut bien que le touriste se sente à son aise et qu'il n'éprouve jamais une impression d'hostilité. Aussi, serait-il souhaitable d'éliminer les fâcheux obstacles d'un formalisme administratif ^{parfois} trop tâtillon et tracassier.

Au sujet du paragraphe 24 de la résolution, l'orateur attire l'attention de la Conférence sur la nécessité de réaliser des progrès plus sensibles sur le plan de la réduction des tarifs aériens.

En conclusion, l'orateur souligne l'importance des ressources touristiques du continent africain, source de plaisir pour tous et d'accroissement de revenus pour les peuples de ce continent.

M. POUNDER désire appuyer les considérations de l'orateur qui l'a précédé. Tout d'abord, il se joint aux remerciements adressés aux autorités zaïroises pour l'accueil chaleureux réservé aux membres de la Conférence. Il exprime également sa gratitude pour les ~~paroles~~ ^{paroles} de bienvenue adressées ~~par~~ ^{par} les ~~parlemen-~~ ^{parlemen-} ~~taires~~ ^{taires} des nouveaux pays membres de la C.E.E.

L'orateur attache une très grande importance à la préservation de l'environnement. La ~~pollution~~ pollution et la destruction de l'environnement ~~est~~ une véritable folie. Pendant longtemps, surtout en Angleterre, l'industrie et l'agriculture furent considérées comme les facteurs essentiels de la prospérité. Les activités tertiaires et le tourisme n'étaient qu'un simple corollaire, négligé et sousestimé. L'orateur rejette cette façon de penser. Sa région d'origine, au Royaume-Uni, fonde sa prospérité sur le tourisme. L'Afrique devrait suivre la même voie. Aussi, serait-il stupide de porter préjudice à l'environnement du paysage africain pour y développer inconsidérément les activités industrielles polluantes. De toute façon l'orateur estime qu'il faut absolument éviter l'erreur et considérer comme un facteur secondaire de développement le sort du tourisme et des activités tertiaires.

(Applaudissements).

La liste des orateurs étant épuisée, le PRESIDENT déclare close la discussion et informe la Conférence du renvoi du document de travail de M. Briot à la Commission Paritaire.

---oO---

Sur proposition du PRESIDENT, la Conférence décide d'interrompre ses travaux et de les reprendre demain, samedi 31 mars 1973, à 9 heures 30.

La séance est levée à 18 heures.

CPA/151/2